

Pour reconstruire et transformer l'école



abattons déjà ces mauvais rythmes

Loi d'orientation, la montagne accouche d'une souris page 5

Agir pour revaloriser les salaires enseignants page 9

Budget 2013 : trompe l'oeil et manque d'ambition pages 10-11

AVS, professionnaliser maintenant ! pages 16-17



au sommaire

- p. 4** **Où va la Ville de Paris ?**
classes de découverte, PVP...
- p. 5** **Loi d'orientation**
la montagne a accouché d'une souris
- p. 6-7** **Rythmes scolaires**
le projet reste inacceptable !
- p. 9** **Agir pour revaloriser**
les salaires enseignants
- p. 10-11** **Budget 2013**
exercice en trompe l'oeil qui manque d'ambition
- p. 12-13** **Réforme de la formation**
imposer une refonte en profondeur
- p. 14-15** **Education prioritaire**
Bilan et propositions
- p. 20** **La retraite**
une question qui nous concerne tous

SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille
75020 Paris
01 44 62 70 01
snu75@snuipp.fr
<http://75.snuipp.fr>

La « refondation » de l'école à l'épreuve des faits

Le temps des discours ministériels et présidentiels est terminé. Pour le SNUipp-FSU, après plus de 6 mois de discussions diverses, il faut maintenant s'attacher aux actes concrets qui seront mis en œuvre pour « refonder » l'école. Le projet de loi nous laisse sur notre faim au vu de l'urgence à transformer l'école tant dans l'intérêt des élèves que des enseignants.

Transformer l'école, c'est opérer une véritable rupture avec les politiques passées et non pas se contenter de quelques aménagements mâtinés d'une demi-journée de classe supplémentaire. Il ne s'agit pas non plus de revenir à l'école de 2002. Les inégalités sociales se reproduisaient tout autant inexorablement en inégalités scolaires, le salaire et la formation des enseignants étaient loin d'être satisfaisants. Alors, bien-sûr, il faut revenir sur les réformes régressives et les coupes budgétaires de ces dernières années, mais pas seulement !

Plus largement, il est indispensable de transformer la société pour qu'elle soit plus juste et plus solidaire. Les richesses doivent être mieux réparties entre toutes et tous. Les systèmes de solidarité doivent être pérennisés et améliorés. Les services publics doivent être reconnus comme un levier du changement et non une charge avec la création de nouveaux services publics comme celui de la petite enfance, toutes les discriminations, quelles qu'elles soient, doivent être abolies, les sans-papiers régularisés...

Le SNUipp et la FSU seront exigeants concernant les décisions gouvernementales. Nous acterons donc les avancées, mais saurons également dénoncer les insuffisances comme celles du budget 2013. Nous continuerons d'être à l'initiative de mobilisations collectives unitaires pour une école et une société égalitaire. Mobilisation que nous avons déjà initiée pour dénoncer la réforme ministérielle des rythmes scolaires ! Le SNUipp et la FSU portent une vision ambitieuse pour l'école et la société, et continueront donc à être exigeants et à se mobiliser.

Jérôme Lambert

L'École journal du SNUipp-Paris-FSU numéro 296 du 13 décembre 2012
CPPAP n°0515 S 07539 ISSN n° 12410233 Prix : 1 €
Directeur de publication : Nicolas Wallet
Ce numéro a été entièrement réalisé et maqueté par des militants du SNUipp Paris. Maquette conçue par Arnaud Malaisé.
Imprimé par Rivaton Bobigny. Presse urgente, dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Où va la ville de Paris ?

Coup de rabet sur les classes de découvertes

L'année scolaire passée, le SNUipp-FSU avait dénoncé les coupes claires dans le budget consacré aux classes de découvertes et rencontré Mme Brossel, Maire adjointe chargée des affaires scolaires et de la réussite éducative afin d'obtenir le rétablissement du budget. Mme Brossel avait alors assumé le coup de rabet municipal de 1,2 millions d'euros par an sur un budget de 7 millions d'euros. Par la suite, les organisations syndicales SNUipp-FSU, Snudi-FO, Se-Unsa, Sud Education, Cnt-Ste et CGT Education avec la FCPE ont interpellé la Mairie pour porter la même revendication. Le 27 novembre, elles ont été reçues par la Maire adjointe en présence du conseiller Education du Maire de Paris et de la sous-directrice de la DASCO chargée de l'action éducative.

Redéploiement de moyens

Mme Brossel a de nouveau assumé cette baisse budgétaire qu'elle considère comme « marginale » et a mis en avant l'importance du budget de la Ville de Paris dans le domaine éducatif et périscolaire. La Mairie de Paris a pris la décision de préserver son budget correspondant au champ des compétences légales dans le domaine scolaire, mais a effectué des arbitrages budgétaires dans les autres domaines. Dans ces derniers, la Mairie a indiqué qu'il s'agit d'un recentrage de la politique municipale en faveur des élèves scolarisés dans les écoles ZEP-REP et dans les écoles rencontrant les mêmes difficultés socio-économiques. 73% des élèves partant en classe de découverte cette année sont issus de ces écoles. Le SNUipp-FSU est attaché à cette logique de « donner plus à ceux qui en ont le moins ». Cependant, la politique concernant l'éducation prioritaire correspond à la logique de « donner plus à ceux qui ont le moins » et non pas « donner plus à ceux qui ont le moins en retirant des moyens à ceux qui ont plus ». Le syndicat a rappelé que les classes de découvertes présentent un intérêt pédagogique pour l'ensemble des élèves, quelque soit le milieu social dont ils sont

issus. Pour le SNUipp-FSU, les dotations supplémentaires consacrées aux élèves d'éducation prioritaire ne doivent pas pénaliser les élèves hors éducation prioritaire.

Un cadre budgétaire contraint

Le SNUipp-FSU a regretté que la Ville mette en place la même logique que l'Etat les années passées, toutes proportions gardées, avec le budget qui définit les politiques menées. Alors que, au contraire, il faut partir des besoins des élèves pour définir les politiques éducatives à mener. Enfin, la ville a indiqué son souhait de réfléchir et évaluer l'offre des classes de découverte : activités, durée, destination... Cette réflexion sera engagée pour 2014. Pour le SNUipp-FSU, si une réflexion de la Ville sur l'offre des projets pédagogiques qu'elle finance est tout à fait légitime, la réduction des moyens financiers ne peut être un préalable à cette réflexion. Mme Brossel a ensuite souligné la clarification des critères d'attribution des classes de découverte : situation des écoles, classe-



ment des projets par les ICC, attribution d'une classe à l'enseignant sur les deux années passées, attribution d'une classe à l'école l'année scolaire passée. Si le SNUipp-FSU se félicite de l'établissement de critères clairs, une demande qu'il avait porté lors de discussions avec la ville il y a deux ans, la pertinence de certains d'entre eux est à interroger.

Les organisations présentes n'ont pas été entendues par la Mairie de Paris. Elles appellent donc les enseignants et les parents d'élèves à signer une pétition pour demander le rétablissement du budget municipal alloué aux classes de découverte lors du vote du prochain budget municipal.

Marie-Claire Chitteray

Non aux suppressions de postes de PVP

Le SNUipp-FSU était intervenu contre le gel des concours de PVP et pour l'ouverture de ces derniers avec un nombre de postes conséquents. La Ville de Paris avait partiellement répondu à cette revendication en ouvrant quelques postes aux concours, ce qui était insuffisant au regard des besoins constatés dans les écoles parisiennes. Les enseignements des PVP contribuent à la qualité du service public d'éducation dans les écoles parisiennes. Le SNUipp-FSU Paris dénonce donc la volonté de la Ville de supprimer 12 postes dans son prochain budget qui sera discuté les 10 et 11 décembre. Le 4 décembre, le SNUipp-FSU a rencontré le Snadem Unsa (syndicat majoritaire des PVP). Il a proposé aux autres syndicats enseignants et à la Fcpe une expression commune dénonçant ces suppressions de postes et revendiquant une augmentation du nombre de places aux concours.

Loi d'orientation

la montagne accouche d'une souris...

Même si le SNUipp et la FSU partagent un certain nombre des orientations données dans ce projet, ils exigent une véritable rupture avec les politiques passées comme celles sur le socle commun ou la formation initiale par exemple. Mettre en avant les rythmes dans le débat public évite d'évoquer les salaires, les effectifs dans les classes, les contenus et méthodes d'enseignement, la scolarisation des élèves en situation de handicap... et permet de masquer les insuffisances d'un budget pour l'école financé par des suppressions de postes dans d'autres services publics.

Le projet de loi d'orientation vient enfin d'être rendu public. Le SNUipp-FSU regrette d'avoir découvert ce projet en même temps que la presse, et particulièrement le rapport annexé, sur lequel il n'a pas été consulté. Le dialogue social devra à l'avenir permettre une concertation plus approfondie. Dans un premier temps, des discussions ont réuni tout l'été des représentants des enseignants, des parents d'élèves, des associations complémentaires de l'école, des collectivités territoriales, des lobbys du tourisme... Un rapport en a été tiré (cf. l'analyse du SNUipp-FSU sur le site internet). Quatre axes de travail avaient été choisis par le ministère : la réussite pour tous, les élèves au cœur de la refondation, un système éducatif efficace et juste, des personnels formés et reconnus. Ces thématiques recouvrent de nombreux sujets : formation initiale et continue des enseignants, éducation prioritaire, scolarisation en maternelle, programmes...

Le projet de loi sera a priori débattu en janvier au Parlement.

Les rythmes scolaires, un écran de fumée

Comme l'ont confirmé les résultats de l'enquête nationale du SNUipp-FSU, à laquelle 24 000 professeurs du premier degré ont répondu, les rythmes scolaires sont la dernière priorité des enseignants loin derrière la baisse du nombre d'élèves par classes, la demande de formation, de prise en charge de la difficulté scolaire, de travail en petits groupes... Le ministère s'obstine pourtant à mettre en avant les rythmes évitant ainsi de discuter de ce qui est réellement important aux yeux des enseignants : salaires et formation, effectifs dans les classes, contenus et méthodes d'enseignement, scolarisation des élèves en situation de handicap... Cela permet également de masquer les insuffisances d'un budget pour l'école financé par des suppressions de postes dans d'autres services publics.



Un projet flou dans un cadre budgétaire insuffisant

Le SNUipp et la FSU partagent un certain nombre des orientations données dans ce projet : plus de maîtres que de classes, scolarisation à l'école maternelle, objectif d'élever le niveau de qualification et de réduire les inégalités... Certaines propositions qu'ils portent ont influencé l'écriture du texte : reprise de la notion de culture dans le socle et réécriture de celui-ci, révision des programmes, création d'un Conseil supérieur des programmes, insistance sur l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants, qui reste à construire réellement et ne pourra se faire sans moyens nouveaux. Cependant, sur l'ensemble de ces sujets, le projet de loi reste lapidaire et renvoie à l'élaboration de textes réglementaires d'application. Sur certains points comme le socle commun ou la formation initiale, le SNUipp et la FSU revendiquent une véritable rupture avec les politiques passées. Si de bonnes intentions sont couchées sur le papier, ils exigeront que les actes soient en correspondance avec celles-ci. Enfin, le cadre budgétaire envisagé par le gouvernement limitera fortement les ambitions affichées.

Par ailleurs, ce projet comporte des absents de grande importance : la revalorisation de

la carrière et du salaire des enseignants, les Rased, la scolarisation des élèves en situation de handicap ... L'ensemble de ces sujets sont des priorités pour les enseignants, à nous d'imposer au ministre de les considérer comme tels !

Les enseignants pas consultés

Si le SNUipp-FSU est satisfait qu'un dialogue se soit instauré avec le ministère durant l'été après des années de refus, les enseignants ont été tenus à l'écart de ces discussions. Le refus du ministère à la demande du SNUipp-FSU d'accorder une journée banalisée aux enseignants pour qu'ils puissent débattre de cette loi d'orientation n'est pas acceptable. Avec les élèves, les enseignants sont les premiers concernés et leur expertise professionnelle ne fait pas débat. Cette demande de consultation des personnels, accordée par Darcos en 2008, est donc toujours, et plus que jamais, d'actualité !

Le SNUipp-FSU continuera, quant à lui, d'informer les enseignants sur ce qui se dit au ministère et sur les revendications qu'il porte. Dans ce journal, un point est fait sur les salaires, la formation, l'éducation prioritaire ou encore la scolarisation des élèves en situation de handicap. D'autres sujets seront abordés dans les prochaines publications et une **réunion d'information syndicale est prévue le mercredi 23 janvier**. Cela sera l'occasion de débattre des réformes en cours et de construire les mobilisations nécessaires pour transformer l'école.

Jérôme Lambert

Calendrier scolaire 2013-2014 où est passé l'intérêt des élèves ?

Les belles intentions n'auront pas duré longtemps. En publiant le calendrier 2013-2014 malgré l'avis unanimement contre du CSE, le ministre s'inscrit dans les pas de son prédécesseur qui trop souvent a méprisé cette instance.

Une première version du calendrier allait de fait vers une meilleure alternance, sept semaines de classe et deux semaines de congés. Pourtant, ce sont les intérêts économiques des stations de ski qui l'ont emporté en faisant avancer les vacances de printemps. De fait les franciliens et les bordelais auront une dernière période de classe égale à dix semaines.

Alors que le ministre se targue de mettre l'intérêt des élèves avant toute autre considération notamment en ce qui concerne la semaine scolaire, cette déclaration d'intention n'aura pas résisté au lobbying des professionnels du tourisme.

« Pigeons », rapport Gallois, professionnels du tourisme... décidément, le gouvernement semble n'entendre que d'une oreille.

Cela ne fait que conforter le SNUipp-FSU dans son rejet du projet de réforme des rythmes scolaires qui ne répond ni aux besoins des élèves, ni aux attentes des enseignants.



Note "temps éducatifs" ville-académie, une provocation ?



Après la diffusion de la plaquette « l'école à Paris » qui a légitimement fait couler beaucoup d'encre, la ville de Paris et l'académie viennent d'envoyer aux écoles une note concernant « l'organisation concertée des différents temps éducatifs pour l'année scolaire 2012-2013 ».

Avant toute chose, le moment est très mal choisi et pourrait être pris pour de la provocation ! A Paris, l'ensemble des organisations syndicales vient de réaffirmer son opposition au projet ministériel de réforme

des rythmes scolaires. Le SNUipp-FSU continue également d'alerter la profession sur les risques contenus dans ce projet quant à la territorialisation de l'éducation nationale. Tout cela dans un contexte où les enseignants ne sont ni consultés ni entendus sur la réforme des rythmes.

Le SNUipp-FSU tient à rappeler les priorités qu'il porte auprès de la Ville :

- présence d'une ATSEM par classe et leur remplacement en cas d'absence ;
- formation des surveillants, remplacement en cas d'absence, fin de la précarité pour ces personnels ;
- augmentation du nombre de recrutement de PVP et réaffirmation de leur intervention sur temps scolaire ;
- rétablissement du budget des classes de

découverte.

Concernant le temps de concertation de 3h prévu, il faudrait que l'académie précise sur quel temps il sera organisé ! Les heures de services prévues pour la concertation sont déjà bien insuffisantes. En attendant des réponses de l'académie, pour le SNUipp-FSU, ces heures ne peuvent être imposées aux enseignants.

Enfin, la mutualisation des équipements au sein de l'école nécessite pour le moins discussion au sein des écoles et avec la Ville des budgets qu'elle compte adopter pour la mettre en place. D'autre part, la création d'un emploi fonctionnel chargé de coordination pour les agents spécialisés des écoles nécessite des clarifications quant à son articulation avec le rôle des directeurs et directrices d'école en la matière. Plus technique, l'absence de la SLA dans les visites d'architecture n'est pas neutre sur la prise de décision en matière de travaux dans les écoles.

Le SNUipp-FSU demande une audience à la fois à la Ville et à l'académie pour porter ses revendications sur l'ensemble de ces questions.

Rythmes scolaires

le projet reste inacceptable !

Attention, ce texte a été écrit avant l'AG du 11 décembre. Pour les toutes dernières informations, notamment en terme de mobilisation, se référer à notre site internet <http://75.snuipp.fr>

Une réunion avec le ministère et l'ensemble des organisations syndicales s'est tenue mercredi 5 décembre sur la question des rythmes scolaires. Les annonces ministérielles à l'issue de cette réunion ne font que renforcer la position du SNUipp-FSU Paris de rejet de la réforme ministérielle. Elle n'améliore en rien les conditions d'apprentissage des élèves et ne favorisera pas la réussite scolaire de tous tout en dégradant les conditions d'emploi et de travail des enseignants.

Le mercredi dès 2013 ???

L'organisation de la semaine serait fixée par le DASEN sur proposition du conseil d'école ou de la commune. Le rapport annexé au projet de loi d'orientation de l'école précise que cette demi-journée supplémentaire serait placée le mercredi sauf « *dérogation sollicitée auprès des autorités académiques* ».

Les communes devront faire savoir pour le 1er février si elles décident d'appliquer la semaine de 4,5 jours dans le primaire à la rentrée 2013 ou si elles attendront un an de plus comme leur en a donné la possibilité le Président de la République. Elles proposeront leur projet éducatif au DASEN qui devra arbitrer à partir du 1er février. A priori, il n'y aurait donc qu'une disposition parisienne. Pour le SNUipp-FSU, cette réforme ne doit pas s'appliquer ! Il réaffirme la position unitaire des syndicats parisiens : pas de changement de rythmes en 2013 à Paris. Par ailleurs, il s'opposera fermement à la volonté affichée, ou cachée, de territorialiser le service des enseignants.

L'AP toujours là

Les 24 heures hebdomadaires seraient maintenues. Elles pourraient être réparties avec un maximum de 5h30 par journée de classe et de 3h30 par demi-journée. Le ministère refuse de modifier le décret Darcos de 2008, dénoncé par le SNUipp-FSU à l'époque, définissant le temps de service des enseignants. Il propose donc

une simple adaptation des 60 heures. L'aide personnalisée change de nom et devient un « *temps d'activités pédagogiques complémentaires* » inscrit au service des enseignants et organisé en groupe restreint. Son volume horaire n'est pas défini pour l'instant mais devrait avoisiner une heure hebdomadaire selon le ministère.

Le contenu de ces temps complémentaires apparaît ouvert (aide au travail personnel, aide aux élèves en difficulté, activités liées au projet d'école...) et son organisation serait laissée à l'initiative des équipes. Le SNUipp-FSU prend acte de la fin de l'AP dans sa forme actuelle, revendication portée depuis sa création et attendue clairement exprimée dans la consultation des enseignants. Cependant, si elle disparaît sous sa forme actuelle, la différence est tenue entre ce projet de « *temps d'activités pédagogiques complémentaires* » et l'aide personnalisée actuelle.

Le ministère s'obstine

Le SNUipp-FSU demande la possibilité pour tous les enseignants de travailler en petits groupes pour améliorer les pratiques enseignantes au sein de la classe. Cela doit se faire dans le cadre de la journée de classe, aux moments opportuns pour faciliter les apprentissages avec l'apport de maîtres supplémentaires. En fin de journée après la classe, il est certes possible de mener un projet thématique avec un petit groupe d'élèves mais cela ne s'attaque pas au cœur des apprentissages.

Ce « *temps d'activités pédagogiques complémentaires* » choisi par le ministère ne répond en rien à l'ambition portée par le SNUipp-FSU de démocratisation de l'école. Il correspond juste à la farouche volonté du ministère de ne pas diminuer, ne serait-ce que sur les 60 heures d'aide personnalisée, le temps de service des enseignants devant les élèves.



Inacceptable !

Dans ces discussions, le SNUipp-FSU a réaffirmé son exigence de reconnaissance du temps consacré au travail en équipe, à la préparation de la classe, aux rencontres avec les multiples partenaires de l'école... Il a rappelé sa demande de réduction du temps de services des enseignants et de revalorisation salariale.

D'autres discussions avec le ministère sont programmées d'ici janvier. En attendant, le SNUipp-FSU appelle à la mobilisation générale. Ces dernières informations ministérielles ne changent pas notre analyse sur le fond de la réforme ! Ce bricolage politique sans aucune vision pour l'école est toujours inacceptable ! Le SNUipp-FSU réaffirme alors la nécessité de se réunir nombreuses et nombreux dans les AG d'arrondissements qui seront programmées tout au long de cette semaine et de la semaine prochaine, ainsi qu'à l'AG du 11 décembre. Le SNUipp-FSU y sera porteur d'actions, et ce avant les vacances de Noël. La mobilisation de l'ensemble de la profession est indispensable pour obtenir une réelle transformation de l'école pour les élèves et les enseignants (salaire et formation des enseignants, baisse des effectifs, Rased, maternelle, remplacement...). Toutes et tous, saisissons nous de ces questions et construisons la mobilisation.

**Le bureau départemental
du SNUipp-FSU Paris**

TSCG, pacte compétitivité...

ou quand Diafoirus fait de l'économie

Après l'austérité présentée comme remède miracle à la crise économique, le gouvernement lance sa nouvelle thérapie : le « choc de compétitivité ». Pour la majorité des français, cela risque d'être uniquement un choc.

“**N**ous avons été entendus ». C'est ce que déclarait Laurence Parisot, présidente du MEDEF le 6 novembre après les annonces du gouvernement concernant le « pacte de compétitivité ».

Force est de constater qu'elle a raison tant ce plan, issu du rapport Gallois, s'inscrit dans l'idéologie libérale qui depuis des décennies tente de nous faire croire qu'il n'y a qu'une seule politique possible ; « *there's no alternative* » disait déjà Margaret Thatcher en son temps. Après avoir voulu nous imposer le modèle irlandais, puis le modèle espagnol, les idéologues néolibéraux, sans jamais se remettre en question, assènent comme nouvelle vérité la nécessité de suivre le modèle allemand.

Alors que des premières mesures avaient paru encourageantes (nouvelle tranche supérieure de l'impôt sur le revenu, barème plus strict pour l'ISF ou surtaxe sur les plus hauts revenus) le gouvernement s'est très rapidement arrêté en chemin. La campagne idéologique relayée par de nombreux magazines y compris en Allemagne ou au Royaume Uni n'a pas mis longtemps à faire prendre au gouvernement un nouveau tournant dans une politique économique déjà mal engagée par la ratification du Traité européen.

Le coût du travail serait trop cher et empêcherait les entreprises françaises d'être compétitives, il faudrait donc réduire de

manière drastique les cotisations sociales (70 milliards réclamait le MEDEF).

Pourtant la question de la compétitivité est très loin de se résumer à la question du coût du travail et englobe des questions aussi complexes que la recherche et développement, l'investissement, la formation des salariés... Comment expliquer sinon le succès de l'industrie automobile allemande pourtant plus chère que l'industrie française ?

Las, c'est cette orientation uniquement fixée sur le coût qu'a choisi de suivre le gouvernement, quitte à renoncer à nombre de ses engagements de campagne comme celui d'une fiscalité plus juste ou de s'opposer à toute hausse de la TVA.

Au final, ce sont 20 milliards de crédit d'impôt qui vont être accordés aux entreprises à partir de 2014 et sur 3 ans sans qu'aucune contrepartie ne soit exigée et surtout sans qu'aucun bilan ne soit tiré des exonérations fiscales dont bénéficient les entreprises depuis de nombreuses années. Non seulement ce seront des recettes en moins pour l'Etat mais pour ne pas continuer à creuser les déficits, ce sont les ménages qui vont doublement financer ce cadeau :

- par une hausse de la TVA dont on sait qu'il est l'impôt le plus injuste puisqu'il frappe proportionnellement plus fortement les ménages les plus modestes ;

- par une nouvelle baisse des dépenses publiques qui va toucher tous les ménages mais en particulier les plus en difficulté.

C'est donc une nouvelle fois la part des salaires qui va baisser dans la valeur ajoutée (bizarrement on ne parle jamais du coût du capital) alors même que ce sont les revenus du capital qui progressent le plus vite. C'est bien la voie ouverte à un nouvel accroissement des inégalités et de la pauvreté qui pourtant ne cessent d'augmenter.

Face à cela il est au contraire nécessaire de développer de nouvelles solidarités que ce soit en France ou en Europe. La course au moins disant salarial qui met en concurrence les pays voire les salariés entre eux, entraîne de fait l'ensemble des pays européens vers la récession. Pour le SNUipp et la FSU, à l'opposé de cette logique de guerre permanente, il est nécessaire de reconstruire l'Europe sur des bases coopératives seules à même de garantir la sortie d'une crise économique qui n'a que trop duré.

Nicolas Wallet

La fonction publique, une charge ? Non, une chance !

La FSU a exprimé ses critiques quant à la logique du Pacte National pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Elle a exprimé son désaccord face à la reconduction d'une politique de réduction des dépenses publiques. Face à la crise de l'emploi, aux défis à relever comme celui de la transition écologique, aux besoins des citoyens, la FSU a rappelé que

les investissements dans la Fonction publique et les services publics étaient bien des investissements d'avenir.

C'est en ce sens, que la FSU lance sa campagne « *La Fonction publique, une charge ? Non, une chance !* ».

<http://sd75.fsu.fr>



Agir pour revaloriser les salaires enseignants

Une perte de 14% de la valeur du point d'indice, de fortes inégalités entre les femmes et les hommes, des salaires très en deçà des pays de l'OCDE... la situation salariale des enseignants français est fortement dégradée. Dans un premier temps, la FSU lance une pétition en ligne pour exiger une revalorisation.

Ces dernières années, dans un contexte marqué par les suppressions d'emplois et la dégradation des conditions de travail, le pouvoir d'achat des enseignants comme celui de l'ensemble des fonctionnaires, en activité ou retraités, n'a cessé de reculer.

-14% pour le point d'indice



Base 100 en 1998 (source Insee)

Le point d'indice, qui sert de base de calcul aux salaires, est gelé depuis juillet 2010. Le gouvernement n'envisage aucunement de revenir dessus alors que l'inflation va s'établir à 1,8% en 2012 selon les derniers chiffres disponibles. Et depuis 1999, cette diminution de la valeur du point d'indice, comparée à la hausse des prix, atteint plus de 14% ! Ainsi, actuellement seules les promotions d'échelon peuvent compenser cette perte de pouvoir d'achat.

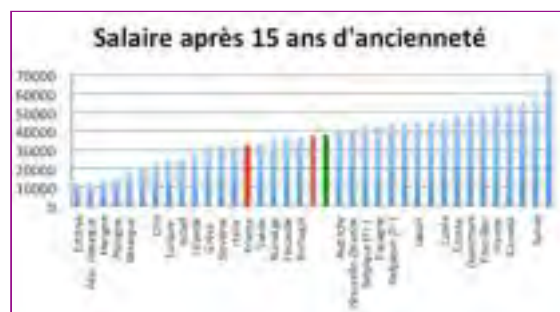
Journée de carence et cotisations retraite

A cela se rajoute l'instauration d'une journée sans salaire sur chaque congé maladie, mesure injuste et inefficace mise en place par le précédent gouvernement sur laquelle il est urgent de revenir. Depuis la « réforme » des retraites de 2010, les cotisations salariés pour la retraite des fonctionnaires augmentent chaque 1er janvier, diminuant d'autant le revenu mensuel. Cette baisse correspondra à terme à une journée de salaire en moins par mois !

Des inégalités marquées entre les hommes et les femmes

Les femmes enseignantes du premier degré ont un salaire moindre que les hommes. Elles sont rémunérées en moyenne 1960 € contre 2070 € pour les hommes. Ces inégalités croissent au fil de la carrière. Elles n'existent pas en début de carrière et augmentent jusqu'à atteindre 150 € en fin de carrière. Les interruptions de carrière des femmes, avec notamment les congés parentaux comptant pour moitié dans l'ancienneté retenue pour les promotions, peuvent expliquer une partie de ces différences mais pas la totalité. D'autres mécanismes, plus subjectifs comme la notation, interviennent également. La résorption de ces inégalités est une préoccupation du SNUipp-FSU qu'il porte avec la FSU dans les négociations sur l'égalité professionnelle qui ont lieu en ce moment.

Les enseignants français payés très en deçà de la moyenne



Salaires annuels en US dollars établis sur la base des parités de pouvoir d'achat de la consommation privée (source OCDE « Regards sur l'éducation 2012 »)

Le dernier rapport de l'OCDE, « Regards sur l'éducation 2012 », montre que le salaire des enseignants ayant 15 ans d'an-

cienneté a diminué de 8% entre 2000 et 2010, une exception mondiale avec le Japon ! Durant cette même période, le salaire moyen de l'OCDE a lui augmenté de 22% ! Après 15 ans d'exercice, les enseignants français du primaire touchent près de 4000 euros de moins par an que la moyenne des enseignants des pays de l'OCDE, soit plus de 320 euros par mois !

Agir pour les salaires !

La part des richesses reversées en salaires pour les agents de l'Etat ne cesse de diminuer, de 4,34% en 2000 contre 3,39% en 2010. Maintenir la part de 2000 aurait permis une hausse du point d'indice de 22% durant cette même période ! La baisse des traitements relève donc d'un choix politique et non d'une nécessité économique.

Pour le SNUipp-FSU, la refondation de l'école ne pourra faire l'impasse sur la situation matérielle et financière des enseignants du premier degré. Parallèlement, dans le cadre des négociations fonction publique, il continuera de revendiquer avec la FSU une revalorisation du traitement des fonctionnaires (hausse de 10% du point d'indice et une augmentation pour tous de 50 points (231 euros bruts mensuels) et construira avec l'ensemble des organisations syndicales les mobilisations nécessaires pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés et des retraités.

Arnaud Malaisé

FSU .fr

Signer la pétition en ligne de la FSU "Augmenter nos salaires : une exigence sociale forte et légitime !"

Budget 2013

un exercice en trompe l'oeil qui manque d'ambition

La programmation budgétaire inscrite dans une annexe au texte sur la refondation de l'école contient bien les 60.000 postes promis par le candidat Hollande. Pourtant en y regardant de plus près on s'aperçoit que sur ce nombre seulement 14.000 postes d'enseignants seront créés dans le primaire sur 5 ans. C'est bien peu pour réparer les dommages causés depuis plusieurs années et promouvoir une politique ambitieuse pour l'école.

Après des années de suppressions massives de postes dans l'Éducation nationale, le pays renoue avec un investissement important dans l'éducation de sa jeunesse. Le candidat-président Hollande s'était engagé à créer 60 000 postes en cinq ans dans l'Éducation nationale. Le rapport budgétaire annexé au projet de loi sur la refondation de l'école vient confirmer cet engagement. Mais cet effort

ministère de l'enseignement supérieur et 1 000 au ministère de l'agriculture.

Formation initiale : 27 000 postes

Dans l'éducation nationale, la moitié des postes seront consacrés à la formation initiale. Ils se répartissent en 26 000 postes d'enseignants stagiaires et 1 000 enseignants titulaires formateurs.

priorité affectés dans les collèges en difficulté et les lycées professionnels à l'aide aux élèves « décrocheurs ». 3 000 postes seront prévus pour tenir compte des évolutions démographiques et procéder à un rééquilibrage de la répartition de moyens humains dans les collèges et les lycées. On est bien loin des milliers de postes perdus dans le second degré depuis des années qui ont conduit à l'augmentation des effectifs, la disparition des cours dédoublés...

Accompagnement des élèves : 6 000 postes

L'accueil des élèves en situation de handicap, l'accompagnement des élèves, le suivi médical et social, l'encadrement des établissements et des services académiques consommeront les 6 000 postes qui restent. Si l'on peut se réjouir d'une augmentation du nombre de poste destinés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, rien dans le projet de loi sur la refondation ne fait état d'un quelconque statut de ces personnels avec une réelle formation et un déroulement de carrière qui les sortent enfin de la précarité.

Programmation budgétaire qui manque d'ambition

Au final la programmation des moyens accordés à la refondation de l'école se révèlent manquer d'une réelle ambition. Seulement 21 000 postes sur 60 000 serviront réellement à modifier les conditions d'enseignement des élèves. Pas un mot sur les Rased, très peu sur les moyens de remplacement, des « maîtres supplémentaires » insuffisants pour assurer une véritable transformation de l'école et réparer les dégâts causés par plusieurs années de suppression de postes. Seule la mobilisation de la profession avec le SNUipp-FSU permettra de donner à ce projet de budget une autre consistance.



sera payé par d'autres. Ces créations de postes seront financées par redéploiement à l'intérieur de la fonction publique. En clair, ce sont les autres services publics qui paieront la note de l'effort consenti dans l'Éducation nationale.

L'annonce est d'importance. 60 000 postes c'est beaucoup. Mais qu'en sera-t-il dans la réalité des établissements scolaires. On est loin de la manne annoncée. Lorsqu'on examine le détail de ces mesures, on s'aperçoit que le nombre de postes d'enseignants titulaires ne représente que le tiers des postes qui seront créés en cinq ans. En effet, sur le total, 54 000 postes seront créés au ministère de l'éducation nationale, 5 000 au

Dans les écoles : 14 000 postes

Sur les moyens accordés aux écoles sur cinq ans, 3 000 postes seront consacrés au développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans, en particulier dans les zones d'éducation prioritaire ou en zone rurale. 7 000 postes seront dévolus à la mise en œuvre du « plus de maîtres que de classes ». 4 000 postes viendront accompagner les évolutions démographiques attendues et améliorer le remplacement.

Second degré : 7 000 postes

Sur ce nombre de postes 4.000 seront en

Santo Inguaggiato

Carte scolaire

il faut réparer et reconstruire l'école

Assurer la réparation des dommages causés par 5 années de suppressions, lancer une véritable refondation de l'école, tels doivent être les deux principaux objectifs de la carte scolaire de la rentrée prochaine



Cette année, les opérations de carte scolaire vont prendre un tour qu'on avait oublié depuis longtemps. La rentrée 2013 devrait se faire avec des postes supplémentaires. 3 000 postes sont inscrits au budget pour le premier degré. L'académie de Paris pourrait se voir dotée de trente à cinquante postes supplémentaires à la rentrée prochaine. Bien que l'on puisse se réjouir de retrouver des dotations positives pour assurer les besoins des écoles, cela restera malgré tout insuffisant pour rétablir les postes supprimés depuis 5 ans et assurer une véritable refondation de l'école.

Rétablir les Rased

En 4 ans, 145 postes de Rased ont été supprimés sur les 420 que comptait l'académie de Paris à la rentrée 2008. Si on exclut les 36 postes « Sout » créés pour sédentariser les Rased, ce sont 109 postes qui ont été supprimés soit 26 %. Les psychologues ayant été plutôt épargnés par ces mesures, si on ne prend en compte que les postes G, E et Sout cela porte le pourcentage de suppression à 35%. Quatre circonscriptions n'ont plus de maîtres G et quatre autres

n'ont qu'un seul maître E. La première des choses serait de rétablir des Rased complets là où il n'y en a plus.

Abonder le remplacement

La brigade de remplacement a perdu 67 postes depuis deux ans. Cela s'est traduit par des situations très difficiles dans les écoles lorsque plusieurs enseignants étaient absents. Cela a aussi entraîné une baisse importante de la formation continue. Cette situation ne peut plus durer. Il faut que l'académie de Paris retrouve des moyens suffisants de remplacement pour que les situations difficiles vécues par les écoles l'an passé ne se reproduisent plus.

Abaisser les effectifs

Les maternelles bourrées à 30 par classe, des classes à niveaux multiples en augmentation en élémentaire, un écart non significatif entre élémentaire hors éducation prioritaire et élémentaire en éducation prioritaire, voilà ce à quoi l'académie devrait consacrer une partie des moyens qu'elle recevra du ministère. D'ailleurs cette préoc-

cupation de la baisse des effectifs figure en première place des actions à mener dans l'enquête que le SNUipp-FSU a réalisé auprès de 24 000 collègues.

Instaurer les maîtres supplémentaires

Un maître supplémentaire pour 5 classes était une revendication portée depuis longtemps par la profession. Elle a parfois été mise en œuvre de manière très limitée sous des appellations diverses : soutien lecture, poste Zep, CP à 10. Ces timides tentatives d'expérimenter un autre fonctionnement au sein des écoles n'ont pas fait long feu. Au fil du temps ces postes ont

été « récupérés » pour accompagner la hausse démographique bien avant l'instauration de la règle du non remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite. Pourtant c'est bien à une rupture du « un maître, une classe » qu'il faut s'atteler si l'on veut modifier le fonctionnement de l'école. C'est en apportant des moyens supplémentaires et en mettant en œuvre une autre manière de les utiliser que l'École pourra avancer vers la réussite de tous les élèves.

Alerter le SNUipp-FSU

Les opérations de carte scolaire vont débuter au mois de janvier une fois la dotation ministérielle connue. Elles ont pour but de procéder aux ouvertures et fermetures de classes, de postes spécifiques (Rased, brigades, ...) en tenant compte de l'évolution des effectifs et de la dotation ministérielle. Alerter le SNUipp-FSU Paris si vous pensez que votre école risque une fermeture où si votre demande d'ouverture n'était pas prise en compte.

Santo Inguaggiato

Réforme de la formation

imposer une refonte en profondeur

Des enseignants hautement qualifiés et bien formés sont nécessaires pour démocratiser l'accès à la réussite de tous les élèves, de la maternelle à l'université, et garantir l'élévation du niveau de qualification de tous les jeunes dans une perspective de réduction des inégalités. Le SNUipp et la FSU sont déterminés à imposer une refonte de la formation professionnelle en profondeur.

Depuis le passage en force de la réforme dite de la « mastérisation » en 2009, les futurs enseignants ne bénéficient plus d'une année de formation professionnelle et rémunérée. Le concours se retrouve à la fin du master 2 soit après deux années universitaires de plus qu'avant la réforme.

L'allongement du temps d'études universitaires et la surcharge de travail pendant les années de master ont entraîné la baisse du nombre de candidats présentant le concours et une sélection sociale inquiétante du corps enseignant.

Les deux années de master enseignement « EEM » sont de fait très chargées : les étu-

dants doivent à la fois valider leurs années universitaires par des partiels et un mémoire, assurer des stages en responsabilité et préparer le concours. La formation professionnelle a perdu ainsi toute cohérence, noyée parmi les unités d'enseignement universitaire et la préparation au concours. De plus, elle n'est plus dispensée par des formateurs de terrain. En effet, les PEMF qui participaient à la formation professionnelle des anciens PE2 ont été évincés de la formation actuelle et leur statut auparavant hybride, entre IUFM et rectorat, n'est plus d'actualité.

Après ces deux années de master dont nous venons de démontrer l'inefficacité en terme

de formation et la dangerosité pour le corps social enseignant, les lauréats du concours deviennent PES et sont actuellement parachutés en poste en « quasi temps-plein ». Les conséquences sont désastreuses tant du point de vue des élèves que des équipes pédagogiques.

Opposition à la réforme de « mastérisation »

Cette réforme dictée à la fois par des objectifs idéologiques et une volonté d'économie budgétaire a été rejetée par le SNUipp-FSU et l'ensemble des acteurs de la formation des maîtres. Suite à sa mise en place, le SNUipp-FSU Paris a accompagné les professeurs stagiaires et les néo-titulaires privés de formation initiale en proposant notamment des stages en partenariat avec le GFEN (Groupe Français d'Éducation Nouvelle). De plus, de nombreux stages syndicaux ont été organisés avec les maître-formateurs parisiens et de nombreux chercheurs, le SNUipp-FSU est donc en position de force de propositions ! La prochaine journée de stage syndical pour les formateurs de terrain se déroulera le 7 février.

La loi d'orientation de 2013 doit réinstaller la formation des maîtres. Le SNUIPP-FSU sera vigilant et combatif sur cette question essentielle de la refondation de l'école.

Ce qui se profile

Le tableau ci-contre décrit l'organisation des concours pour les années à venir, avec notamment un concours de transition cette année (« 2014 anticipé »), à mi-chemin entre l'ancienne version Chatel et la nouvelle version Peillon. Il a été annoncé pour couvrir les besoins en professeurs des écoles dès la rentrée 2013, mais on s'aperçoit que les étudiants admissibles en juin 2013 seront en fait embauchés comme contractuels pour une année à tiers-temps en classe. Leur recrutement dépendra



Le SNUipp-FSU demande

- une formation initiale professionnelle de deux ans rémunérée, rentrant dans le calcul de la retraite, reconnue par un master et incluant l'année de préparation au concours, sous condition de licence,
- une année de fonctionnaire stagiaire en alternance avec deux tiers de formation dans les ESPE et un tiers de stage
- une année de T1 à mi-temps sur le terrain pour construire des compléments didactiques et disciplinaires, pour s'exposer à l'analyse de pratique en présence des PIUFM, encadrés par des PEMF, des directeurs d'école d'application et des conseillers pédagogiques,
- le maintien et le développement du potentiel de formation avec des équipes pluricatégorielles dans les ESPE,
- une formation adossée à la recherche, visant d'une part à s'approprier les outils de la recherche autour des problématiques éducatives et d'autre part à structurer l'analyse des pratiques en les insérant dans une démarche de recherche. Une plus grande collaboration doit se développer entre les composantes universitaires et les ESPE qui doivent par ailleurs bénéficier de laboratoires de recherche. Cette collaboration s'appuie sur des équipes pluricatégorielles de formateurs, dont les PIUFM et les PEMF font partie,
- une carte nationale des formations s'appuyant sur les ESPE, qui garantisse la préparation du concours sur l'ensemble du territoire
- un cadrage national de la formation en terme de volumes horaires – qui doivent être significativement augmentés – et de contenus de formation,
- des épreuves de concours articulant les dimensions disciplinaire, pédagogique, didactique et professionnelle,
- qu'aucun étudiant ne soit en charge de classe,
- le non-décrochage entre le premier et le second degré, quel que soit le niveau de recrutement.



ensuite de leur titularisation. Leur année de Master 2 sera toujours aussi lourde : ces étudiants admissibles, embauchés comme contractuels, devront valider les oraux du concours et le master tout en préparant leur tiers-temps de classe. Le plan de formation ne peut pas être modifié cette année, mais nous revendiquons que ces étudiants, contractuels à la rentrée 2013 soient rémunérés à plein temps pour un 1/3 temps de classe (au lieu de la rémunération à mi-temps prévue pour le moment). Le

SNUipp-FSU revendique également une année de fonctionnaire stagiaire (PES) après leur titularisation à mi-temps devant élèves, permettant ainsi un retour sur leur pratique de classe.

Pour le concours 2014, les textes dont nous disposons ne constituent qu'un squelette et beaucoup de zones d'ombre restent à éclaircir. Le SNUipp-FSU sera particulièrement vigilant quant aux contenus de formation au regard des nouvelles épreuves du concours qui détermineront grandement la

qualité de cette nouvelle formation. Le concours serait a priori de nouveau accessible avant l'obtention d'un Master, ce qui serait une bonne chose si cela se confirme. La formation professionnelle des enseignants doit articuler une formation de haut niveau avec une professionnalisation progressive, intégrant des contenus disciplinaires, didactiques et pédagogiques ainsi que des modules de connaissance du développement des enfants et du système éducatif. Le SNUipp-FSU dénonce la conception actuelle de l'alternance centrée principalement sur l'expérience de terrain. Pour que les stages en école permettent de progresser dans l'apprentissage du métier ils doivent être précédés et suivis de temps de préparation et d'analyse supervisés par les PIUFM et les PEMF.

Les concours de recrutements en 2013 et 2014

Concours de recrutement des enseignants	2013 version Chatel	2014 anticipé version Peillon transitoire	2014 version Peillon définitive
Pour qui ?	<ul style="list-style-type: none"> Les étudiants avec M2 ou équivalent 	<ul style="list-style-type: none"> Les étudiants inscrits en M1 ou en M2 Les titulaires d'un M2 (ou équivalence) 	<ul style="list-style-type: none"> Les étudiants inscrits en M1 (ou en M2) ou titulaire
Date d'inscriptions	juil-12	De mi janvier à fin février 2013	A venir
Date d'épreuves	Admissibilité en septembre 2012	Admissibilité en juin 2013 (après épreuves d'admission du 2013 version Chatel)	Admissibilité en juin 2014
	admission en juin 2013	admission en juin 2014	admission ?
Organisation de l'année suivant le concours	A la rentrée 2013 : PES, en poste avec 1/6 de temps de service en formation	<ul style="list-style-type: none"> A la rentrée 2013 : étudiants, en poste à tiers-temps (payé mi-temps) A la rentrée 2014 : PES à temps plein 	A la rentrée 2014 : professeurs stagiaires rémunérés, en M2 avec un temps de classe et un temps en ESPE
Titularisation	Rentrée 2014	Rentrée 2015	Rentrée 2015

Les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE)

La formation initiale et continue des enseignants doit se faire dans un lieu dédié à cela et permettant les échanges entre professionnels de terrain, formateurs, chercheurs, étudiants et mouvements pédagogiques. Ceci permettrait notamment de ne pas laisser la voie libre aux organismes privés. Les ESPE devront articuler formation professionnelle et universitaire dans le cadre de l'alternance, assurer la préparation aux concours de l'enseignement et permettre d'assurer la formation des enseignants de manière égalitaire sur tout le territoire.

A Paris, la formation doit se faire au sein d'une seule Ecole Supérieure dépendant du Rectorat ou d'une seule université et ne doit pas être éclatée sur plusieurs pôle. Sinon cela engendrerait une mise en concurrence des organismes de formation.

Audrey Bourlet de la Vallée

Education prioritaire

premiers éléments de bilan du dispositif

Pour qu'inégalités sociales cessent de rimer avec inégalités scolaires, il est urgent de repenser les dispositifs de l'éducation prioritaire. La nouvelle loi d'orientation ne clarifie pas les changements qui vont être opérés. Le SNUipp-FSU attend des mesures concrètes et revendique une vraie politique pour l'éducation prioritaire.

En dix ans, notre École est devenue plus injuste socialement. Les résultats scolaires restent encore trop corrélés aux milieux sociaux d'origine. La France est l'un des pays de l'Ocde où le facteur socio-économique est le plus déterminant dans la réussite des élèves. Cette prégnance du déterminisme social, plus marquée qu'ailleurs et qu'il y a dix ans, illustre l'écart croissant entre les grands principes républicains et les réalités du terrain.

La reproduction inexorable des inégalités sociales en inégalités scolaires

Les inégalités scolaires se dessinent dès la maternelle et sont établies dès le CE2 par les enquêtes nationales. Ces inégalités précoces sont à la base des disparités scolaires que l'on observe dans toute la suite de la scolarité.

Ce constat, mis en avant depuis des années par le SNUipp-FSU, justifie une véritable politique de l'éducation prioritaire.

Un empilement de dispositifs corrélé à une baisse de moyens

Des dispositifs se sont empilés et ont rendu illisible la volonté politique affichée qui semble se résumer à celle d'un effet entonnoir réduisant petit à petit le nombre



d'écoles concernées ainsi que les moyens dédiés à la politique d'éducation prioritaire. Nous sommes passés de 7 329 écoles en ZEP/REP à la rentrée 2000 à 1 715 écoles en RAR à la rentrée 2006 pour terminer en 2011 à 2 116 incluses dans le dispositif ECLAIR. Ce dispositif est venu se substituer aux RAR. En parallèle, les écarts entre les résultats scolaires des élèves concernés par ces dispositifs et les autres ont progressé de manière inquiétante.

Enfin, aucune baisse significative des effectifs par classe dans le premier degré n'est constatée. 22,2 élèves par classe en ECLAIR contre 23,8 hors éducation prioritaire (alors que l'écart, dans le second degré

est de plus de 4). Ces moyennes nationales sont tout à fait à l'image des faibles écarts entre les moyennes constatées dans les classes parisiennes. Pour sa part, le SNUipp-FSU revendique un maximum de 20 élèves par classe en éducation prioritaire et de 25 pour les autres écoles.

L'éducation prioritaire, grande absente pour le moment

La loi d'orientation a été enfin dévoilée. Une refondation

de l'éducation prioritaire y est annoncée sans toutefois clarifier les changements réels qui seront opérés dans ces dispositifs. Les premières pistes émises d'abandonner les labels et de redéfinir les aides à apporter aux établissements en fonction de leurs spécificités territoriales, scolaires et sociales ne sont pas abordées. Nulle mention de la possibilité de dotation de moyens supplémentaires pour ces zones difficiles et de nouveaux dispositifs d'accompagnement : dotations pluriannuelles à partir de critères à définir, volonté de stabiliser les équipes avec l'amélioration des conditions de travail, décharges horaires. Ces modifications ne sont pas d'ordre législatif et relèvent de la négociation avec les organisations représentatives. Elles seront donc édictées ultérieurement dans des textes réglementaires.

Le SNUipp-FSU a rappelé qu'il est opposé à l'attribution de ces moyens supplémentaires dans le cadre de contrats d'objectifs ou de projet, conditions qui sont présentes dans le Rapport sur la Refondation.

Sarra Kereïche



**5^{ème} rencontres du Gfen
« Pour l'école maternelle »**

Samedi 2 février, Bourse du travail de Paris

Le SNUipp-FSU est partenaire de l'initiative du Gfen pour l'école maternelle. Il est temps de prendre réellement en compte la spécificité des jeunes élèves et promouvoir des apprentissages ambitieux pour tous. Le programme et le bulletin d'inscription à cette journée sont téléchargeables en ligne sur le site du SNUipp-FSU Paris.

Les propositions

du SNUipp-FSU pour l'éducation prioritaire

Le SNUipp-FSU revendique depuis des années une politique de l'éducation prioritaire qui permette une réelle réussite de tous les élèves en luttant contre les déterminismes sociaux et territoriaux.

Pour le SNUipp-FSU, le premier objectif est de sortir des différents dispositifs actuels pour aller vers une nouvelle cartographie avec un label national unique qui inclut écoles en milieu urbain, en milieu rural isolé et celles des territoires d'outre-mer qui attendent une mobilisation d'urgence. En engageant de manière pluri-annuelle des moyens conséquents, cela permettrait à ces écoles de se projeter dans le temps. Il faudrait également envisager une révision régulière de cette cartographie pour tenir compte des évolutions socio-démographiques des écoles.



Donner plus à ceux qui ont le moins : principe fondateur de l'éducation prioritaire

Comment déterminer ceux qui ont le moins ? Il faut redéfinir un niveau de droit commun pour toutes les écoles en élaborant une charte d'équipement des écoles et en allant vers un système de péréquation pour garantir à chaque collectivité locale les moyens de mettre en oeuvre cette charte. Le principe de compensation en faveur de l'éducation prioritaire devrait être inscrit dans la loi.

Ensuite, le cadrage et les critères nationaux devront inclure des critères sociaux (CSP défavorisées, mixité sociale, taux de pauvreté...) mais aussi le niveau de difficultés des élèves dans des apprentissages prédictifs de réussite (catégorisations, numération, résolution de problème, lecture, langage oral). Pour atténuer les effets de seuil, les territoires devraient recevoir des moyens proportionnels aux difficultés rencontrées et ces moyens seraient revus lors de bilans réguliers en fonction de l'écart entre les critères retenus et la moyenne nationale.

Qu'est-ce que "donner plus" ?

Si l'objectif est bien de réduire les inégalités scolaires, en luttant contre les déterminismes sociaux et territoriaux, les solutions nous les avons et les revendiquons depuis

de nombreuses années.

Une réduction à 20 élèves par classe au maximum, condition nécessaire (mais pas suffisante) pour faire en sorte que tous les élèves puissent apprendre et maîtriser les apprentissages fondamentaux.

La mise en oeuvre du "plus de maîtres que de classes" permet entre autres un regard croisé sur les élèves et une réduction du temps d'enseignement des enseignants afin d'augmenter le temps de concertation et de dialogue avec les parents.

Un accompagnement par des équipes de recherche en pédagogie permet de faire évoluer les pratiques et la réflexion pédagogiques.

Enfin, la stabilité des équipes enseignantes est un élément déterminant pour de réelles améliorations des résultats scolaires ainsi qu'une formation renouvelée et adaptée à la nature des difficultés des élèves (langage, compréhension et rapport à l'écrit, catégorisation, résolution de problèmes).

Une stratégie d'ensemble pour l'Education Prioritaire

Il est urgent d'assurer dans ces écoles une réelle mixité sociale en impulsant une politique de La Ville significative qui ferait disparaître les "ghettos", en mettant fin à l'assouplissement de la carte scolaire mise en place par le gouvernement précédent et en impulsant sur le temps scolaire des dispositifs "attractifs" comme les classes spor-

tives, les classes à horaires aménagés musique, etc.

Il faut généraliser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans en garantissant les conditions d'accueil (équipements, effectifs, configuration des locaux) et en établissant un lien avec les structures d'accueil de la petite enfance.

Il est indispensable de prendre en compte de manière globale les parcours des élèves pour atténuer les effets des ruptures (maternelle/CP; CM2/6ème; 3ème/2nde), sources d'échec scolaire. Ceci est possible notamment par une formation commune inter-dégrés, le suivi commun d'élèves par des enseignants du primaire et du secondaire, la co-intervention et l'organisation d'actions communes autour de projets communs. Ces dispositions n'ont rien à voir avec les écoles du socle que le nouveau gouvernement a tenté de réintroduire.

Enfin, il faut favoriser pour ces élèves l'accès à la culture, au sport et à la santé en facilitant la complémentarité entre le temps scolaire et périscolaire avec une implication de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et des services de soins et de suivi. Tout cela bien sûr dans le strict respect des compétences de chacun.

Le SNUipp-FSU n'accepte pas qu'inégalités sociales engendrent inexorablement inégalités scolaires et revendique des mesures concrètes pour que l'école puisse assurer réellement la réussite de tous les élèves.

Antonella Peirrerà

professionnaliser avec un statut de fonctionnaire

La scolarisation des élèves en situation de handicap est une question importante tant du point de vu de l'ensemble des élèves que de celui des enseignants et des personnels en charge de leur encadrement et accompagnement.

A l'heure où un groupe interministériel s'est mis en place autour de la professionnalisation des AVS, le SNUipp-FSU veillera à ce que la loi de 2005 soit mise en oeuvre dans les meilleures conditions avec notamment une professionnalisation des AVS reconnue dans le cadre d'un statut de la Fonction publique.

Pour les EVS, (personnels en contrat CAE-CUI, contrat unique d'insertion, de droit privé), les 12 000 financements du mois de juin dernier n'ont pas permis de remplacer la totalité des 14 700 qui n'étaient plus budgétés.

Vers plus de précarité...

Alors que le précédent gouvernement s'était engagé à remplacer progressivement les CAE-CUI par des Assistants d'Education (contrat de droit public), seuls 2 100 Assistants d'Education se substitueront cette année aux CUI. Et même si la dotation nationale de septembre 2012 a été augmentée de 1 500 emplois supplémentaires d'Assistants d'Education, le nombre des personnels en CAE-CUI reste majoritaire. En effet, sur un total de personnels en mission AVS estimé à 21 000 à la rentrée 2012, 12 000 d'entre eux sont en contrat CAE-CUI et 9000 sont Assistants d'Education. Nous sommes donc loin des objectifs affichés et ce d'autant que des difficultés de renouvellements sont à prévoir tout au long de l'année, liées au cadre précaire de ces emplois qui restent sans perspective d'avenir pour le moment.

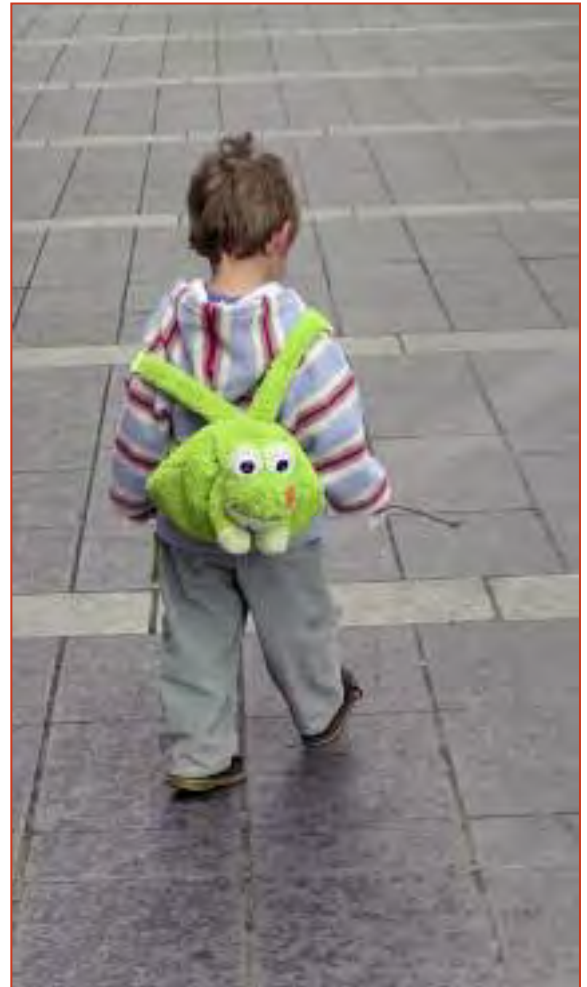
... et une gestion de la pénurie ?

Le décret n° 2012-903 du 23 juillet 2012, crée une nouvelle catégorie de personnels

ayant un contrat d'assistant d'éducation, et chargés d'assurer un nouveau type d'aide, « l'aide mutualisée ». Appelés « AVSm », ils auront pour fonction d'assurer l'accompagnement de plusieurs élèves en situation de handicap qui n'ont pas obtenu une notification d'accompagnement à temps plein de la MDPH.

Cette aide est attribuée par une décision de la MDPH. Elle se prononce sur la base d'une évaluation scolaire de l'élève en situation de handicap « *en prenant en compte notamment son environnement scolaire, la durée du temps de scolarisation, la nature des activités à accomplir par l'accompagnant, la nécessité que l'accompagnement soit effectué par une même personne identifiée, les besoins de modulation et d'adaptation de l'aide et sa durée. Cette aide est destinée à répondre aux besoins d'accompagnement d'élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue* ».

A Paris, la MDPH n'a pas encore mis en place ces nouvelles notifications, leur logiciel actuel ne leur permettant pas de le



faire !!! La mise en place devrait donc être progressive tout au long l'année. Le SNUipp-FSU veillera à ce que ces nouvelles missions ne cachent pas une nouvelle gestion de la pénurie à travers, notamment, une baisse du nombre d'heures d'accompagnement prévues pour les élèves.

Un statut pour un vrai métier !

Avec le maintien très parcellaire de l'aide administrative aux directeurs d'école, tous les EVS, ou presque, exercent des missions d'AVS à temps complet ou partiel. Des discussions sur la professionnalisation des AVS se déroulent actuellement et devraient déboucher sur un projet de loi au printemps. En effet, un groupe de travail interministériel intitulé « *Professionnaliser les*

EVS, du côté des prud'hommes

Les établissements employeurs se pouvoient toujours quasi systématiquement en appel face aux recours prud'hommes gagnés par les EVS pour absence de formation, malgré la demande écrite du SNUipp-FSU d'arrêter de procéder ainsi.

Les EVS qui gagnent aux prud'hommes ne perçoivent pas toujours les sommes indiquées par le tribunal, les établissements employeurs se tournant vers le ministère pour payer ces sommes conséquentes.

Si aucune formation n'a été proposée aux EVS de votre école, n'hésitez pas à leur demander de contacter la section du SNUipp-FSU Paris.

accompagnants pour la réussite des enfants et adolescents en situation de handicap » a été installé le 16 octobre dernier. Présidé par Pénélope Komitès, ancienne adjointe chargée du handicap, à la mairie de Paris, il comprend les représentants des personnels, dont la FSU, les associations de parents d'élèves en situation de handicap mais aussi la FCPE et la PEEP, les institutions (MDPH, CNSA, CNCPH, DGES-CO, ADF...), un certain nombre de grandes entreprises, ainsi qu'une représentante de la concertation sur la refondation de l'école. Ce groupe de travail doit rendre ses conclusions au cours du premier trimestre 2013 sur la problématique de la professionnalisation de l'accompagnement des enfants et adolescents à besoins différents et particuliers. Il doit notamment « *dégager les contours d'une nouvelle profession* » et « *aboutir à une proposition de cadre d'emploi commun* ».

« *L'accompagnement doit être appréhendé dans sa globalité et dans tous les lieux fréquentés par l'enfant ou l'adolescent en situation de handicap : structure d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, plateaux techniques des stages et de l'alternance, structures d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, transports.* »

Au sein de ce groupe de travail, la FSU défend une possibilité de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les AVS actuels et la création d'un nouveau métier dans le cadre de la Fonction publique.

De nombreuses revendications

Le SNUipp-FSU demande la création d'un véritable service public de l'accompagnement, capable d'assurer un cadre d'emploi pérenne et statutaire, permettant de garantir les droits des AVS, et d'assurer une égalité d'accès au service sur le territoire pour les familles des enfants accompagnés. La mise en place de ce service doit s'accompagner de mesures (formation diplômante, VAE, ...) permettant d'y intégrer les personnels en poste ou ceux pour qui l'on a mis fin au contrat.

Mais s'il est indispensable de mettre un terme à la précarité des personnels Assistants d'Education et des personnels en contrat CAE-CUI, il est également indispensable de mettre un terme aux dégâts pour les personnels concernés, pour les enseignants et les élèves en dotant la loi de 2005 de financements conséquents. Cela passe par une offre d'enseignement qui doit être multiple, variée et suffisante en fonction des situations de handicap. De plus, la

formation des enseignants doit prendre en compte l'hétérogénéité des classes. Les enseignants doivent être correctement formés et ce, de manière approfondie, dès la formation initiale. La formation continue doit aussi préparer les enseignants aux différentes difficultés, à leur repérage et aux pratiques adaptées ainsi qu'au travail en partenariat (SESSAD, IME, CMPP, enseignant, référent, assistante sociale...). Elle doit assurer un lien avec la recherche universitaire.

Pour le SNUipp-FSU, il paraît nécessaire que l'ensemble des enseignants puisse bénéficier d'une formation de base concernant l'accueil et la scolarisation des élèves

en situation de handicap. De plus, une formation continue de qualité, sur le temps de service, doit permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir approfondir certains points en particulier, en fonction des situations qu'ils rencontrent. Il est également nécessaire qu'une baisse d'effectif conséquente dans les classes ait lieu afin de favoriser les situations d'apprentissages des élèves en situation de handicap.

Pour débattre de l'ensemble de ces questions, le SNUipp-FSU organise un stage syndical commun AVS/enseignants le vendredi 29 mars.

Agnès Duguet et Sylviane Charles



Pétition parisienne AE et CUI-CAE avec le soutien du SNUipp-FSU Paris

Cette pétition sera adressée à Vincent Peillon, Ministre de l'Education nationale à George Pau-Langevin, Ministre déléguée auprès de l'Education nationale, chargée de la Réussite Educative, à Marie-Arlette Carlotti, Ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la Santé, chargée des personnes handicapées et à Pénélope Komitès, présidente du groupe de travail interministériel

Le Président de la République s'est engagé à lancer « *une concertation approfondie sur les métiers de l'accompagnement des élèves handicapés, pour aboutir à un cadre d'emploi pérenne* ». C'est pourquoi, un groupe de travail interministériel sur la « *professionnalisation des accompagnants des enfants et adolescents en situation de handicap* » a été constitué. Il doit notamment « *dégager les contours d'une nouvelle profession* » et « *aboutir à une proposition de cadre d'emploi commun* » au 1er trimestre 2013. Sous la pression des organisations syndicales et des associations de parents, le précédent gouvernement avait ouvert des discussions sur la pérennisation et la professionnalisation de ces personnels, discussions qui n'ont pas abouti faute de volonté politique.

Il est nécessaire de mettre maintenant un terme à la précarité de ces personnels qui nuit à la qualité du service public :

- pour les élèves et leurs familles, car elle entraîne des ruptures dans l'accompagnement ;
- pour les équipes enseignantes qui se retrouvent en difficultés du fait de cette rupture ;
- pour les EVS et AE qui malgré leur investissement, manquent de reconnaissance professionnelle et ne peuvent avoir accès à une véritable formation.

Les EVS et AE qui exercent des missions essentielles au sein des écoles depuis plusieurs années, sont parfaitement intégrés aux équipes pédagogiques, et ont acquis une expérience et un savoir-faire qu'il est indispensable de conserver. Or si aucune décision n'est prise concernant leur professionnalisation, ceux et celles qui arrivent en fin de contrat continueront à quitter les écoles pour rejoindre Pôle Emploi.

Les Emplois de Vie Scolaire, les Assistant-es d'Education, les enseignant-es et les parents d'élèves exigent la pérennisation, la professionnalisation et un statut de la Fonction publique.

Vous pouvez imprimer cette pétition sur notre site et la faire signer autour de vous : http://75.snuipp.fr/IMG/pdf/Petition_EVS_AE_nov_2012.pdf

La retraite...

une question qui nous concerne toutes et tous !

Après la lutte contre la réforme Fillon des retraites, le SNUipp et la FSU ne se résignent pas et continuent de porter un tout autre projet pour un système de retraite plus juste et plus solidaire.

Le Congrès de Marseille de la FSU, en 2007, a décidé l'organisation syndicale des retraités au sein de la FSU. Les SFR (sections fédérales des Retraités) ont été créées, aux niveaux national, régional et départemental. Dans la continuité de cette

générationnelle. La FSU revendique la possibilité de partir à la retraite pour toutes et tous après 37 annuités et demi dès 60 ans avec une pension égale à 75% du dernier traitement. Elle revendique donc l'abrogation des lois passées notamment celles

retraités et personnes âgées), pour poser les questions relatives aux logements, aux transports, à la santé. Sur la question du pouvoir d'achat, la FSU demande que des mesures d'urgence en faveur des petites retraites soient prises immédiatement, ainsi



décision, le Conseil syndical de Paris a installé la commission départementale des « retraités » du SNUipp-FSU 75.

L'essor de la syndicalisation des retraités au sein de la FSU correspond à l'évolution démographique des retraités dans la société. Actuellement, le nombre de retraités est en augmentation rapide (15 millions de retraités en France), et la retraite constitue une période de plus en plus longue dans la vie des individus (actuellement le ministère de l'EN verse une pension pendant 25 ans en moyenne). Dans quelques années la retraite sera aussi longue que la vie active !

Pour un système de retraite plus juste et plus efficace

Le SNUipp-FSU porte des revendications communes aux actifs et aux retraités concernant la pérennité d'un système de retraite par répartition dont le financement par cotisation repose sur la solidarité inter-

introduisant la décote.

Enfin, la FSU revendique le retour de l'indexation des pensions sur les salaires.

La Commission départementale des retraités du SNUipp-FSU Paris n'est pas favorable à une réforme systémique des retraites qui introduirait une capitalisation individuelle des travailleurs sous forme de points, comme le propose actuellement la CFDT et certains membres du gouvernement ; ni sous la forme de comptes notionnels individuels alimentés par l'épargne personnelle des travailleurs.

Pour la fonction publique d'Etat, le SNUipp-FSU demande, dans un régime par annuités, le maintien de la budgétisation (au sein du budget de l'état) des pensions des fonctionnaires de l'état.

Concernant les revendications spécifiques aux retraités les membres de la FGR-FP Paris (fédération générale des retraités de la fonction publique) interviennent au sein du CODERPA (comité départemental des

que le retour de l'indexation au 1er janvier des pensions sur les salaires, et donc l'abrogation de la loi Fillon d'indexation au 1er avril sur l'indice Insee.

Concernant le financement de la dépendance, le SNUipp-FSU se prononce pour qu'il entre dans le cadre général du droit universel, public et national, de la protection sociale et de la santé.

Au cours de la présente année scolaire, le SNUipp-FSU et sa Commission des retraités continuera de débattre de toutes ces questions et d'avancer des revendications comme des propositions d'actions collectives.

Annick Concina, Lionel Allain et la commission départementale des Retraités du SNUipp-FSU 75

Promotions 2012/2013

la Capd s'est tenue

Dans une déclaration liminaire, le SNUipp-FSU a tout d'abord rappelé son opposition à la prise en compte de la note pédagogique dans le barème de l'avancement des personnels en raison des injustices que cela engendre (différences très importantes entre les circonscriptions, selon les fonctions exercées, le genre du personnel...). Il a rappelé qu'il revendique l'avancement au rythme le plus rapide pour tous et l'accès de tous les enseignants à l'indice terminal 783 (dernier échelon de la hors-classe).

Plus largement, ces dernières années, dans un contexte marqué par les suppressions d'emplois et la dégradation des conditions de travail, le pouvoir d'achat des enseignants comme celui de l'ensemble des fonctionnaires, en activité ou retraités, n'a cessé de reculer (gel du point d'indice, jour de carence, augmentation des cotisations retraites... avec une hausse de l'inflation). La baisse des traitements relève donc d'un choix politique et non d'une nécessité économique. Pour le SNUipp-FSU, la refondation de l'école ne pourra faire l'impasse sur la situation matérielle et financière des enseignants du premier degré. Parallèlement, dans le cadre des négociations fonction publique, il continuera de revendiquer avec la FSU une revalorisation du traitement des fonctionnaires (hausse de 10% du point d'indice et une augmentation pour tous de 50 points (231 euros bruts mensuels) et construira avec l'ensemble des organisations syndicales les mobilisations nécessaires pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés et des retraités.

Le SNUipp-FSU a de nouveau soulevé le problème concernant l'avancement des professeurs des écoles anciennement instituteurs qui ont intégré le corps des PE par liste d'aptitude depuis septembre 2010. Ils doivent bénéficier d'une bonification d'un an d'ancienneté dans l'échelon dans lequel ils sont intégrés comme PE. L'académie de Paris, se retranchant derrière une interprétation abusive du ministère, refuse d'appliquer pour l'instant cette disposition. Le SNUipp-FSU s'adresse donc officiellement au Dasen pour faire respecter le droit des enseignants et n'hésitera pas à se porter en justice pour défendre l'intérêt collectif de ces enseignants en cas de refus de l'académie

Promotion des instituteurs

Les promotions étudiées étaient celles des instituteurs promouvables pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 2012 – année civile.

Barème : ancienneté (arrêtée le 1er du mois de la promotion) + note pédagogique + correctif éventuel.

Date d'effet de la promotion : le 1er du mois suivant la promotion.

Promotion des PE

Les promotions étudiées étaient celles des professeurs des écoles promouvables pendant la période du 1er septembre 2009 au 31 août 2010 – année scolaire.

Barème : ancienneté à la date de la promouvabilité + note pédagogique (arrêtée au 30 juin 2012) + correctif éventuel.

Date d'effet de la promotion : le jour exact de la promotion. Un rattrapage de salaire sera effectué par l'administration.

PE Hors classe : avancement automatique à l'ancienneté.

Le SNUipp-FSU rappelle que les enseignants disposent de deux mois après la publication de la circulaire du Dasen, indiquant les barèmes retenus, pour contester leur non promotion.

En effet, si un enseignant promouvable mais non promu s'aperçoit que son barème est supérieur à celui du dernier promu dans son échelon, il peut le contester auprès de l'administration. N'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU si vous êtes dans ce cas.

Les résultats définitifs ont été envoyés aux adhérent-es du SNUipp-FSU, ainsi qu'aux enseignants qui nous ont envoyé une fiche de contrôle. Tous les collègues peuvent contacter la section pour savoir s'ils ont été promu ou non.

Tableau des promotions 2012/2013

Echelon	Corps	Rythme	Barème du dernier promu	Nb de promus/ nb de promouvables
11ème	PE	Grand Choix	54,545	66/204
		Choix	50,794	86/121
	INSTIT	Choix	41,386	avr-16
		Mi-choix	40,989	07-oct
10ème	PE	Grand Choix	48,411	101/338
		Choix	41,973	153/215
	INSTIT	Choix	35,245	2/4
		Mi-choix	37,656	1/2
9ème	PE	Grand Choix	40,236	90/303
		Choix	34	177/249
	INSTIT	Choix	30,5	2/2
		Mi-choix	32,702	3/3
8ème	PE	Grand Choix	29 (ags = 12)	96/321
		Choix	28,500 (ags = 13)	142/199
	INSTIT	Choix	25,5	2/3
		Mi-choix	32,731	1/2
7ème	PE	Grand Choix	25,000 (ags = 9,5)	102/341
		Choix	24,5 (ags = 9)	169/237
	INSTIT	Choix	-	0/3
		Mi-choix	23,342	2/3
6ème	PE	Grand Choix	21 (ags = 6,5)	97/324
		Choix	20	170/239
	INSTIT	Choix	-	0/1
5ème	PE	Grand Choix	17,500 (ags = 4)	93/310

Lecture du tableau : pour chaque échelon, le barème du dernier promu à chaque rythme (choix, grand choix...) est indiqué ainsi que le nombre d'enseignants promus par rapport au nombre total d'enseignants qui étaient promouvables. Seule une partie des promouvables est promue pour chaque rythme et ce à chaque échelon : les 30% les mieux classés pour l'avancement au grand choix ou choix pour les PE. Et les 5/7ème les mieux classés pour l'avancement au choix ou mi-choix pour les instituteurs. Les promouvables à l'ancienneté sont automatiquement promus. Les promouvables non promus devront attendre d'être de nouveau promouvables pour un autre rythme, forcément moins rapide.

Relations avec les ICC

rapports d'inspection, relations hiérarchiques

La CAPD du 29 novembre a également étudié trois demandes de révision de note. Chaque enseignant a le droit de contester la note d'inspection attribuée par le Da-Sen. Suite aux débats, un vote est émis par les membres de la CAPD, concernant la demande de l'enseignant-e. Les débats ont permis de revenir sur certains problèmes contenus dans les rapports d'inspection : écriture de propos inacceptables portant sur la personnalité de l'enseignant, constitution de dossiers illégaux sur les enseignants...

Le SNUipp-FSU invite les personnels qui seraient en désaccord avec leur rapport d'inspection à le contacter.

Le Dasen a également lu un communiqué du Recteur qui réaffirmerait la légitimité des Inspecteurs de circonscription, dénonçait certains cas où leur rôle était remis en cause. Ce communiqué concluait que la « refondation » de l'école nécessitait de la confiance réciproque entre les personnels

de l'Education Nationale. Si le SNUipp-FSU est favorable à un climat de travail serein partout au sein de l'académie, il regrette cette communication du Recteur. Le SNUipp-FSU a rappelé qu'il avait été à l'initiative d'une mobilisation unitaire où 65% des enseignants parisiens s'étaient mis en grève contre l'autoritarisme et le mépris des enseignants au sein de l'académie. Dans un certain nombre de circonscriptions connues de tous et toutes (3 ou 4 sur trente circonscriptions parisiennes), le SNUipp-FSU n'a fait qu'utiliser les voies administratives et réglementaires habituelles pour stopper les pressions hiérarchiques.

Le SNUipp-FSU a indiqué au Dasen qu'il continuera son action dès qu'un supérieur hiérarchique remettra en cause les droits des personnels ou encore l'intégrité de leur personne. Il invite les enseignants à saisir le syndicat dès lors qu'ils se trouvent dans cette situation.

Remplaçants et prime Zep

rétablis dans leurs droits

L'an passé, le SNUipp-FSU avait interpellé l'académie sur les violations des droits des enseignants en matière de paiement de certaines primes aux remplaçants (prime ZEP, NBI CLIS...). Le SNUipp-FSU avait notamment revendiqué le paiement de l'intégralité de la prime ZEP aux remplaçants lorsqu'ils y exerçaient dans les mêmes conditions que les enseignants en poste. Le Da-sen avait alors refusé d'accéder à cette demande et réaffirmé le paiement de la prime uniquement sur la base des jours travaillés. Le SNUipp-FSU a donc accompagné des collègues concernés au tribunal administratif de Paris et interpellé le Ministère. Ce dernier a accédé aux revendications du SNUipp-FSU et vient de donner la consigne à l'académie de respecter la réglementation en vigueur. Il s'agit donc d'une première victoire pour l'action col-

lective. Toutefois, si pour l'avenir, l'académie se voit obligée de respecter le droit, le SNUipp-FSU compte bien lui imposer de réparer sa décision passée en versant les indemnités dues pour les années passées. Selon la réglementation et la jurisprudence, les enseignants concernés peuvent demander le versement de ces primes pour les 4 années passées. Le SNUipp-FSU appelle ces personnels à contacter la section pour élaborer et porter les recours auprès de l'académie dans un premier temps et du tribunal administratif dans un second si l'académie refuse.

En parallèle, le syndicat continue d'accompagner les remplaçants en CLIS au tribunal administratif de Paris pour qu'ils obtiennent le paiement de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) à laquelle ils ont droit dans certains cas.

Congé de formation professionnelle

Ce congé permet aux enseignants de bénéficier, en vue d'étendre ou de parfaire leur formation professionnelle (entendue au sens large) d'un congé pour une durée maximale de trois ans sur l'ensemble de la carrière. Il est rémunéré à 85% du traitement. La circulaire rectorale devrait paraître sous peu. Le SNUipp-FSU invite les personnels concernés à contacter la section pour fournir aux représentants du personnel une copie de leur demande.

Disponibilité

La circulaire rectorale paraîtra au mois de février pour des demandes qui seront à remonter a priori fin mars.

Temps partiel

La circulaire rectorale paraîtra au mois de février pour des demandes qui seront à remonter a priori fin mars. Certaines demandes sont de droit et d'autres accordées ou non par l'académie. A Paris, toutes les demandes ont été jusqu'à lors acceptées.

Plusieurs quotités de service sont disponibles : 50% ou 75%. Le mi-temps annualisé est également possible : travail sur une période de 6 mois et rémunération à mi-temps toute l'année scolaire.

De plus, suite à l'action du SNUipp-FSU, le temps partiel hebdomadaire à 80% est également enfin possible au sein de l'académie de Paris. Il consiste à travailler 3 jours sur 4 tout au long de l'année et être payé à 85,7% du salaire. Outre le salaire, la différence avec le 75% est que l'enseignant doit 7 journées travaillées dans l'année. Ces journées sont dues pour effectuer des remplacements au sein de l'académie sur une période arrêtée à l'avance par l'académie. Les enseignants souhaitant travailler à 80% peuvent contacter la section pour plus d'informations.

Egalité des droits

pour toutes et tous

Face à la crise économique que traverse notre pays, il est temps de dire « stop » aux logiques de haine et d'affirmer qu'une Nation n'est jamais aussi forte qu'en étant fidèle à ses principes d'égalité et de fraternité. C'est pour cela qu'au SNUipp-FSU nous nous battons au quotidien pour une égalité des droits à l'école comme dans la société.

Oui au mariage pour tous

Pourquoi revendiquer le mariage pour toutes et tous ? L'accès de toutes et tous au mariage relève du combat pour l'égalité des droits, et non d'une lutte communautariste qui viserait à obtenir des droits spécifiques. Conquérir le droit de se marier, c'est aussi gagner la liberté de ne pas se marier. Surtout, si l'Etat lui-même continue à discriminer en refusant des droits à une partie des citoyennes et citoyens, cela contribue à

de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle. Et c'est dès l'école que la question se pose tant pour les personnels que pour les élèves qui doivent se sentir le droit d'être ce qu'ils sont.

Le mariage pour tous n'ouvrira pas des droits en plus, mais affirmera une égalité des droits pour toutes et tous.

Le 16 décembre, rendez-vous donc à la Bastille à 14h pour clamer haut et fort ce droit à l'égalité pour toutes et tous !

Pour le droit de vivre dans le pays que l'on a choisi

Le 28 novembre, est sortie une circulaire présentant des critères de régularisation des personnes sans-papiers. Il s'agit d'une simple circulaire donnant des consignes aux préfetures pour appliquer la loi existante. Or, c'est la loi elle-même qu'il faut changer.

carise. Pour les jeunes devenant majeurs, nombre d'entre eux seront exclus des nouvelles règles (2 ans de scolarités avant les 18 ans).

Cette circulaire établit les règles pour les familles, les jeunes et les travailleurs sans papiers. Pour tous, une maîtrise du français même élémentaire est obligatoire comme les 5 ans de présence sur le territoire.

Le pouvoir discrétionnaire du préfet est largement maintenu, il sera donc difficile et même quasi impossible d'obtenir une égalité de traitement entre tous les demandeurs. Toutes ces familles vont avoir besoin de nous pour les accompagner dans leur démarche vers la régularisation et pour faire respecter leurs droits. Le SNUipp-FSU invite les personnels à les aider et est disponible pour toute demande d'aides ou d'informations.

Le 18 décembre à l'occasion de la journée internationale des migrants rendez-vous à 18h30 à Belleville pour une arche pour l'égalité entre français et étrangers.

Pour le droit de vote des résidents étrangers

Promis par François Mitterrand, puis par François Hollande lors de la dernière campagne présidentielle, voté par le sénat au printemps dernier, le droit de vote des étrangers est un véritable serpent de mer de la République. Pourtant, il constitue un facteur de renforcement de la cohésion sociale. Près de deux millions et demi d'étrangers non communautaires vivent, travaillent et participent à la vie locale en tant qu'acteurs économiques, responsables d'associations, délégués de parents d'élèves, délégués syndicaux. Ils ont leur place dans la société. Le racisme et la xénophobie tirent leur force de cette infériorité de statut maintenant les résidents étrangers en marge de la démocratie. Voter, c'est dire non à l'exclusion et à la marginalisation des populations que nous fréquentons quotidiennement dans nos écoles.

La FSU revendique l'application du droit de vote des résidents étrangers aux élections locales dès le scrutin des municipales de 2014. Cet impératif d'égalité et de démocratie est urgent !

Brigitte Cerf



alimenter l'homophobie. Or, celle-ci génère au quotidien violences et discriminations, ou simplement des attitudes désapprobatoires qui font qu'on hésite souvent à évoquer son ou sa conjoint-e quand il/elle est de même sexe. Pire, elle est également à l'origine de mal-être lié à l'homophobie intériorisée, particulièrement chez les jeunes, mal-être pouvant aller jusqu'au suicide.

Il est nécessaire de ne pas diviser, de ne pas stigmatiser certaines personnes du seul fait

Pour autant, on peut se féliciter de la prise en compte de la scolarité comme une preuve d'intégration tout en déplorant l'exigence de 5 ans de présence pour les parents et 3 ans de scolarisation pour les enfants. Cela exclut encore bon nombre de familles, les maintenant dans la précarité et l'angoisse d'être expulsées. Et ce ne sont pas dans les critères salariés que les parents pourront trouver plus facilement une issue, la plupart d'entre eux travaillant de façon non déclarée. Rien n'est prévu pour les aider à sortir de cette situation qui les pré-

Se syndiquer pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2012/2013

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris**

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatique-ment. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION Novembre Janvier Mars Mai Juillet
 Décembre Février Avril Juin Août

Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

ORGANISME CREANCIER
Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

□ □ □ □ □ □

CODE GUICHET

□ □ □ □ □ □

N° COMPTE

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

CLE

□ □

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Commune :

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____

Signature :

66% de la cotisation
est déductible de vos impôts

Montant et coût après déduction fiscale
pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €



Se syndiquer maintenant pour cette année

Le SNUipp-FSU Paris

ÇA SERT À TOUT ÇA



Se syndiquer

une démarche individuelle au service du collectif